



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023 S²LO
ID : 050-200056885-20231219-DEL_2023_170-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 13 décembre 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 décembre 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Excusés :

M. ARRIVE

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme PETITET), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme VARENNE)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_170

**Autorisation d'ouverture des crédits avant le vote de l'État Prévisionnel des
Dépenses et des Recettes 2024 - Section d'Investissement - Budgets annexes EHPAD
Pierre Bérégovoy, EHPAD La Quincampoise et EHPAD La Sérénité**

En l'absence d'EPRD exécutoire au 1^{er} janvier, la règle prévue aux articles R. 314-68 du Code de l'Action Sociale et des Familles et L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique.

Pour les dépenses d'investissement, l'ordonnateur est autorisé, sur autorisation du Conseil d'Administration, à engager, liquider et ordonnancer les dépenses dans la limite du quart des crédits limitatifs ouverts dans le dernier budget rendu exécutoire, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par ailleurs, l'ordonnateur est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote de l'EPRD.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans ce cadre, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement tels que présentés ci-dessous, l'inscription étant faite à l'État Prévisionnel des Dépenses et des Recettes 2024.

Montant total des ouvertures de crédits pour le budget annexe de l'EHPAD Pierre Bérégovoy :

Section dépendance

- Chapitre 21 : 1 400 €

Section hébergement :

- Chapitre 21 : 9 025 €

Section soin :

- Chapitre 21 : 2 000 €

Montant total des ouvertures de crédits pour le budget annexe de l'EHPAD La Quincampoise :

Section dépendance

- Chapitre 21 : 1 500 €

Section hébergement :

- Chapitre 21 : 8 590 €

Section soin :

- Chapitre 21 : 3 475 €

Montant total des ouvertures de crédits pour le budget annexe de l'EHPAD La Sérénité :

Section hébergement :

- Chapitre 21 : 4 435 €

Section soin :

- Chapitre 21 : 1 865 €

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL